

2010-A018

**OBJET : Développement économique et Emploi - CFA - Approbation de la convention de mise à disposition des locaux techniques de l'établissement**

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARRON Jacques - GARDIOL Philippe - GASCUEL Jean - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :**

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - GUINDE André suppléé par AMBROGGIANI Lucien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Héliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GERARD Jacky - LONG Danielle - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010**

Rapporteur : Monsieur Francis Faulan

**Objet : CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU PAYS D'AIX  
(CFA) - Mise à disposition des locaux techniques de  
l'établissement  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Approbation de la convention-type de mise à disposition des locaux techniques du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix à destination d'organismes professionnels.

Le CFA du Pays d'Aix est souvent sollicité par des professionnels pour le prêt pendant une journée de ses ateliers (cuisine, boulangerie, pâtisserie pour des démonstrations ou des cours culinaires).

Le CFA est désireux d'ouvrir son établissement au monde de l'entreprise et ainsi de véhiculer une bonne image de l'établissement.

Il est proposé :

1. d'autoriser le directeur du CFA à mettre à disposition les ateliers par convention suivant le projet joint.
2. de fixer l'indemnisation de mise à disposition à 400 € par jour.

Il est bien entendu que ces occupations auront lieu hors périodes scolaires avec des précautions quant à l'usage du matériel, de l'entretien des lieux et d'assurances en responsabilité civile.

Le principe de la mise à disposition gratuite sera conservé pour des organismes qui aident financièrement le CFA tels que le FAFIH, l'ANFA.

Les sommes encaissées seront gérées par le Régisseur du CFA.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention - type de mise à disposition des locaux techniques du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix à destination d'organismes professionnels, ci-annexée.



Aix-en-Provence, le

CFA du Pays d'Aix  
7, rue du Château de l'Horloge  
13090 AIX EN PROVENCE

☎ : 04 42 29 61 11

☎ : 04 42 29 61 12

Courriel : [cfa@agglo-paysdaix.fr](mailto:cfa@agglo-paysdaix.fr)



## **CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU PAYS D'AIX**

### **Mise à disposition de locaux**

### **CONVENTION**

**Entre les soussignés :**

**D'une part,**

**Le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix, 7 rue du Château de l'Horloge – 13090 Aix-en-Provence, représenté par son directeur, M. Dominique BINDLER.**

**Et**

**La**

**Société**

.....  
.....

**demeurant**

.....  
.....

**D'autre part,**



**La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CFA met ses locaux à disposition de la Société**  
.....

Art. 1

**Le CFA du Pays d'Aix met à disposition de la Société**  
.....

**les locaux suivants :**  
.....

**aux dates suivantes :**  
.....

Art. 2

**La Société**  
.....  
.....

**s'engage à occuper les lieux pour une formation**  
.....

Art. 3

**La Société .....prend en charge l'intendance des ces journées :**

- **commande et réception des marchandises**
- **la prise en mains de l'atelier**

Art. 4

**A l'issue de la mise à disposition, la Société restitue les lieux en leur état initial (nettoyage) avec le matériel en parfait état.**

Art. 5

**La mise à disposition est consentie moyennant une indemnité journalière de 400 €, soit 400 € x ..... jours = ..... €**

**Cette indemnité donnera lieu à établissement d'une facture par le CFA du Pays d'Aix.**

Art. 6

**La Société ..... souscrira une assurance garantissant tous dommages pouvant survenir lors de cette occupation, tant au niveau des biens que des personnes.**

Art. 7

**Aucune substitution de société ne pourra intervenir sans accord préalable écrit signé des deux parties ayant conclu la présente convention.**

**Pour le CFA**

**La Société .....**

**OBJET : Développement économique et Emploi - CFA - Approbation de la convention de mise à disposition des locaux techniques de l'établissement**

Vote sur le rapport

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 143 |
| Votants                      | 132 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 132 |
| Majorité absolue             | 0%  |
| Pour                         | 132 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 30  |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



*(Handwritten signature)*